

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur ROCHET Bertrand

Secrétaire de séance : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel.

Approbation du compte rendu du conseil du 6 avril 2021 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 6 avril 2021.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- La régie des recettes a été définitivement supprimée par la trésorerie.

Salle associative : Monsieur le Maire explique au conseil que conformément à ce qui avait été dit au conseil précédent suite à la réunion du 12 mars 2021 entre les délégués des élus et les délégués du conseil d'administration du Cercle de l'Amitié, un courrier avait été envoyé à la Présidente.

Suite au compte rendu de la réunion du 12 mars 2021 demandant la poursuite du groupe de travail sur l'étude d'une nouvelle convention, la Présidente du Cercle de l'Amitié a lancé une concertation de ses administrateurs le 17 avril 2021 et refuse de communiquer les réponses car elle ne les a pas toutes à ce jour 11 mai 2021 !!!

Une réunion en visioconférence a eu lieu avec Monsieur DE MARLE Éric et Madame MULLEM DELAHAYE Hélène, chargée de mission transition énergétique et notamment des dossiers Climaxion, pour parler de ce dossier et de ce qu'on pourrait faire.

Monsieur DE MARLE a envoyé un devis pour effectuer la maîtrise d'œuvre conjointe avec un architecte pour un montant de 6 975 € HT soit 8 370 € TTC qui comporte les missions suivantes :

- Mission Climaxion et plan de relance rural : montant 2 385 € HT soit 2 862 € TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre conjointe pour un montant de 4 590 € HT soit 5 508 € TTC qui se décompose comme suit :
 - APD pour un montant de 1 030 € HT
 - PRO pour un montant de 1 355 € HT
 - ACT pour un montant de 345 € HT
 - VISA pour un montant de 390 € HT
 - DET pour un montant de 1 195 € HT
 - AOR pour un montant de 275 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil s'il désire retenir ce bureau d'étude et de lui demander les missions Climaxion et plan de relance rural et les missions APD et PRO pour le moment.

Deux actions différentes :

- D'abord le chauffage pour 2021
- Ensuite l'isolation avec des subventions cumulées : DETR, Climaxion, Ademe, maison de l'habitat qui aide pour la maîtrise d'œuvre.

L'urgence est de demander les subventions communes rurales et Climaxion (19 800 € possible).

Le bureau d'étude de Monsieur DE MARLE fera le dossier Climaxion, les diagnostics et le dossier chiffré pour demander les subventions en attente d'un maître d'œuvre en co-maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire met au vote le devis et demande donc :

- Soit on se lance pour avoir les études
- Soit on laisse tomber et on fait un nouveau projet qui mettra de nombreuses années à aboutir

Le Conseil après délibération décide de lancer l'étude par 7 voix pour et deux contre, Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Délibération n° 2021-3-1 : BET projet de rénovation de la salle associative.

Après délibération, le conseil municipal par 7 voix pour et 2 voix contre, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, décide de mandater le Bureau d'Etudes Techniques Éric DE MARNE pour les missions suivantes :

- Mission Climaxion et plan de relance commune rurale pour un montant total de 2 385 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre conjointe pour un montant total de 4 590 € HT

Le montant total des missions confiées au bureau d'études est de 6 975 € HT.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Travaux église : Monsieur le Maire explique au conseil que la demande d'autorisation de travaux a bien été reçue par la DRAC et enregistrée, mais la décision du Préfet nous sera communiquée dans un délai maximum de 6 mois soit au plus tard le 18 octobre 2021.

La demande de subvention au Département va partir mais celle pour la DSIL est perdue car ils ne prenaient pas cette année la restauration du patrimoine.

Une demande auprès du Préfet est possible pour qu'il reste moins de 20% à la charge de la commune vu que l'église est classée.

Fonds de soutien aux investissements communaux 2022-2024 de la CU du grand Reims : Monsieur le Maire explique au conseil que la communauté urbaine a reconduit le fonds de soutien pour le nouveau mandat pour 2022-2024 avec un montant maximum de 3 millions d'euros sur 3 ans.

Les demandes sont à faire entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre 2021.

Monsieur le Maire propose à la réflexion du conseil deux projets à savoir :

- Soit on fait un dossier pour la deuxième tranche de rénovation de l'église
- Soit on se met sur un projet de nouvelle salle.

Le montant minimum est de 10 000 €.

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle ZC 73 pour une surface de 1 794 m² située 9 Chemin du Godat

Pétition : Monsieur le Maire explique au conseil qu'une pétition concernant la rue des Terres et le chemin du Godat signée de Mr et Mme LECOMTE Francis et des parents des enfants du tennis a été reçue en mairie.

Monsieur le Maire a demandé le nom des signataires mais sans réponse à ce jour.

Les demandes de cette pétition sont :

- Mise de cette zone à 30 km/h
- Mettre circulation interdite sauf riverains pour le chemin du Godat, ce qui ferait repasser cette voie dans le domaine privé de la commune et la communauté urbaine ne ferait plus d'entretien.

Le conseil décide de faire un courrier de réponse qui précisera :

- Pour la mise à 30 km/h : à l'étude
- Pour la circulation interdite chemin du Godat sauf riverains : non

Devis : Monsieur le Maire explique au conseil que lors des obsèques de Monsieur HUGUIN, l'entreprise de pompes funèbres a eu des flexibles sur l'un de ses véhicules qui ont lâchés et donc pollution. Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance, l'expert doit passer le mercredi 12 mai 2021.

Des devis ont été demandés pour envoyer à l'assurance, le montant des travaux est de : 1 272,80 € HT soit 1 527,36 € TTC.

L'entreprise propose de faire toutes les allées du cimetière pour éviter la différence avec celles qui seront faites suite au sinistre pour un montant HT de 600 € soit 720 € TTC sachant que la prise en charge de l'acheminement des engins sera comptée dans le devis pour l'assurance. Le conseil valide ce devis sous réserve de la réponse favorable des experts.

Monsieur le Maire a sollicité, à la demande du conseil municipal, des devis pour le balayage des rues :

- Entreprise Neotec propriété pour un montant de 802,04 € TTC
- Entreprise Prillieux pour un montant de 756 € TTC

Après discussion le conseil décide de retenir l'entreprise PRILLIEUX.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Le lotissement des Houettes a commencé il y a environ 10 jours
- Les arbres rue Jeanne d'Arc ont été coupés et doivent être retirés
- CT du 14 avril : PLH certaines communes font trop de construction par rapport à ce qui avait été prévu.
- Contrat avec MARS en renégociation, la fraude dans le Tram se monte à 30%
- Projet de territoire à l'étude
- La société Artelia est venue rencontrer le Maire, elle veut déconnecter certaines eaux parasites du réseau. Monsieur PONCELET Xavier signale que le niveau de la Robassa n'a jamais été aussi bas.
- Conseil d'orientation voirie : essaie de mettre en place une programmation pour que chaque commune ait au moins une voirie de faite dans le mandat
- Eau et assainissement :
 - Une partie des compteurs va être en compteur de télérelève
 - Problème des assainissements collectifs : il faut prouver que le passage d'AMC en AC diminue la pollution, ce qui est difficile. Seules les communes de Montigny sur Vesle et Courlandon sont à ce jour éligibles à l'AC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
Guy LECOMTE



MAIRIE DE CAUROY LES HERMONVILLE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
51220 MARNE